

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: OS1

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0068

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0025027-0004

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

OS1
ANTISECT C5
IG CYP OS5
L'ELFE INSECTICIDE ONE-SHOT RAMPANTS & VOLANTS
BLASTOR INSECTICIDE ONE-SHOT RAMPANTS & VOLANTS
INSECTICIDE RAMPANTS ET VOLANTS ONE-SHOT
F-A56 INS
AEROSOL OS CY
INSTANTANE OS CY
ACTO / MORTIS VOLANTS - RAMPANTS
SUBITO INSECTICIDE CHOC VOLANTS RAMPANTS
SUBITO INSECTICIDE CHOC VOLANTS
SUBITO INSECTICIDE CHOC RAMPANTS
1014OSP
KAP4HOME OS5

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CHIMIGET
	Adresse	Lien-Dit Sibilot CD 6 13480 CABRIES France
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0068 1-3	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0025027-0004	
Date de l'autorisation	06/12/2023	

Date d'expiration de l'autorisation

05/12/2033

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BFC
Adresse du fabricant	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche France
Emplacement des sites de fabrication	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche France

Nom du fabricant	IGET CHIMIE
Adresse du fabricant	Lieu-dit Sibilot - CD6 13480 Cabriès France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Sibilot - CD6 13480 Cabriès France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Private Limited
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, Raja Annamalai Building IVth Floor, 72 Marshall Road, Egmore 6000 008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, Cuddalore 607 005 Tamilnadu Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Ethanol		Substance non active	64-17-5		19,46

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 Recueillir le produit répandu.
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insectes rampants et insectes volants – Fumigation – Intérieur- non-professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Utilisation dans les caves, sous-sols, vides sanitaires, garages, boxes, greniers, granges, hangars ou tout autre local qui n'est pas nettoyé à l'eau.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Insectes volants Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Nom commun: Insectes rampants Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Fumigation Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 mL/m ³ Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 1 mL par m ³ (par exemple, un aérosol de 50 mL dans une pièce de 50 m ³) Durée d'exposition : 4 heures.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve PV de 50 à 750 mL.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ventiler la pièce après la ré-entrée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Ne pas utiliser dans des endroits où de la nourriture ou des aliments pour animaux sont conservés, préparés ou consommés.
- Se laver les mains après utilisation.
- Quitter la pièce immédiatement après le déclenchement de la pulvérisation.
- Ne pas ré-entrer dans la pièce avant un temps d'attente de 4h.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.
- Le produit doit être appliqué à une dose de 1 mL/m³.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des zones non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau (caves, sous-sols, vides sanitaires, garages, greniers, granges, remises).
- Ne pas utiliser lorsque le produit biocide est susceptible d'être évacué vers une station de traitement des eaux usées et/ou les eaux de surface.
- Nettoyer les zones traitées uniquement à sec (balai/aspirateur) et éliminer les résidus dans un circuit de collecte approprié afin d'éviter tout rejets vers l'environnement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autres informations

-